Cafés en infraction, lorsque je contacte la police, elle fait son boulot : essayez, vous aussi !

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 3 février 2012

Bonjour ,

A lire votre édito , les autorités n'agissent pas mais moi quand je contacte le commissariat ils agissent vite et bien !

Pourquoi ? Parce que personne ne fait comme moi !

Réponse :

Il arrive, effectivement, que les agents chargés du contrôle effectuent parfaitement leur mission lorsque vous le leur demandez, mais il n'arrive quasiment jamais qu'elles interviennent de leur propre initiative.

Votre témoignage est un formidable exemple de ce que nous devrions tous faire et qui modifierait en profondeur l'attitude des pouvoirs publics face au terrible fléau du tabagisme et particulièrement du tabagisme passif.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac